

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2018 À 18 HEURES 30

N° DEL2018_023 : PLH 2015-2020 - ADHÉSION AU PROGRAMME D'INTÉRÊT
GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DU TARN EN FAVEUR DU LOGEMENT DES
PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS ET LOCATAIRES DU PARC PRIVÉ

L'an deux mille dix huit, le six février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 6 février 2018 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Thierry DUFOUR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Patrice BEDIER, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Delphine DESHAIES-GALINIE, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel TREBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Robert AZAIS, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Bruno CRUSEL, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET

Membres présents non votants : Mesdames, messieurs,
Philippe GRANIER, Philippe MARAVAL, Agnès BRU

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Philippe BONNECARRERE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Odile LACAZE), Geneviève PEREZ (pouvoir à Enrico SPATARO), Patrick BETEILLE (pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES), Elodie NADJAR (pouvoir à Fabien LACOSTE), Eric GUILLAUMIN (pouvoir à Michel TREBOSC), Claude JULIEN (pouvoir à Pierre DOAT), Hélène MALAQUIN (pouvoir à Thierry DUFOUR), Marie-Louise AT (pouvoir à Laurence PUJOL)

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 6 FÉVRIER 2018

N° DEL2018_023 : PLH 2015-2020 - ADHÉSION AU PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DU TARN EN FAVEUR DU LOGEMENT DES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS ET LOCATAIRES DU PARC PRIVÉ

Pilote : Habitat

Madame Michèle BARRAU-SARTRES, rapporteur,

Le PLH 2015-2020 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, approuvé lors du Conseil communautaire du 15 décembre 2016, constitue la feuille de route de la politique de l'habitat portée par la communauté de l'agglomération pour les 6 années à venir. Ainsi, pour répondre aux besoins en logements des habitants actuels et futurs, le PLH fixe un objectif de près de 3 900 logements de 2015 à 2020 à venir, soit 650 logements en moyenne par an (en neuf ou dans le parc existant).

Dans le cadre de ce second PLH, la communauté d'agglomération de l'Albigeois souhaite poursuivre la réhabilitation du parc de logements existants. En effet, dans le cadre du PLH 2007-2012, prorogé en 2013, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) communautaire, sur les « Quartiers d'Albi » et les « Centres bourgs », a été mise en œuvre sur la période 2010-2015. Pour autant, et malgré ce dispositif achevé, il demeure sur le territoire albigeois des logements sans confort, à faibles performances énergétiques, voire indécents à indignes, ainsi que des logements peu adaptés à la perte de mobilité des ménages (notamment les personnes âgées et/ou en situation de handicap). Cette action s'inscrit en conformité avec le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement du 4 octobre 2016 qui a émis un avis favorable au projet de PLH assorti de deux recommandations, dont une concernant la mise en œuvre d'actions relative à la réhabilitation du parc de logements existants.

Dans ce contexte, et aux regards des enjeux sociaux, environnementaux et sanitaires, il est proposé que la communauté d'agglomération de l'Albigeois adhère au dispositif mis en place par le Département du Tarn : le Programme d'Intérêt Général (PIG) en faveur du logement des propriétaires occupants et locataires du parc privé.

Le PIG Départemental doit permettre d'intervenir de façon durable et qualitative sur le parc privé pour réhabiliter le patrimoine bâti des propriétaires occupants modestes avec pour principaux objectifs :

- l'adaptation du logement au vieillissement et à la perte d'autonomie ;
- la lutte contre la précarité énergétique ;
- la résorption de l'habitat indigne et dégradé.

SOLIHA a été retenu lors de la commission d'appel d'offres du 4 mars 2016 du Département pour assurer l'animation et le suivi du programme d'intérêt général en faveur des propriétaires occupants dans le département du Tarn.

Il est proposé que la communauté d'agglomération de l'Albigeois soutienne la mise en œuvre du PIG départemental :

- par l'apport d'une subvention directe aux ménages bénéficiant des aides de l'ANAH :

- subvention de 1 000 € auprès des propriétaires occupants, modestes ou très modestes, réalisant des travaux d'économie d'énergie, des travaux relatifs à l'adaptation du logement au vieillissement et à la perte d'autonomie et de la lutte contre l'habitat indigne. La communauté d'agglomération s'engage à soutenir 100 propriétaires occupants par an.

- subvention de 1 000 € auprès des propriétaires bailleurs qui conventionneraient auprès de l'ANAH. La communauté d'agglomération s'engage à soutenir 20 propriétaires bailleurs par an.

- au travers d'actions de communication spécifiques auprès des propriétaires sur le périmètre de la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour permettre d'atteindre les objectifs quantitatifs et qualitatifs :

- à mettre le logo du Département, maître d'ouvrage sur tous les supports écrits de communication (plaquette d'information pour les ménages, affiche, etc), documents concernant ce dispositif". .

- la communauté d'agglomération de l'Albigeois engagera des actions de communications auprès des Élus et agents municipaux des 16 communes afin de disposer d'interlocuteurs de proximité à même de réorienter les signalements et demandes vers l'opérateur Soliha.

Il est proposé que l'adhésion de la communauté d'agglomération au PIG départemental soit conclue sur la période de convention du PIG départemental, soit jusqu'au 30 avril 2019.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le programme local de l'habitat de l'Albigeois, approuvé par délibération du Conseil communautaire de l'agglomération albigeoise, n°174/2016 du 15 décembre 2016

VU l'avis favorable du bureau communautaire en date du 23 janvier 2018,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

D'APPROUVER l'adhésion de la communauté d'agglomération de l'Albigeois au Programme d'Intérêt Général du Département du Tarn.

D'APPROUVER les montants de subventions proposés pour les propriétaires occupants et bailleurs, conformément aux conditions d'éligibilité de l'ANAH.

D'AUTORISER la mise en œuvre d'actions de communication sur le territoire communautaire, en mettant le logo du Département, maître d'ouvrage sur tous les supports écrits, courriers, courriels et tous documents concernant ce dispositif.

D'AUTORISER madame la présidente à signer la convention de partenariat entre la communauté d'agglomération et le Département du Tarn.

D'AUTORISER madame la présidente ou madame la vice-présidente déléguée à l'habitat, à valider et signer les demandes de subventions des ménages éligibles, conformément aux conditions d'éligibilité de l'ANAH.

Pour extrait conforme,
Fait le 6 février 2018,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL